

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2020

Le conseil municipal se tient dans la salle des fêtes de la commune. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 11 décembre 2020

À 18h18, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Stéphane COULEBEAU, Armand PLISSON, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Éric NICOLI, Karine MEGE, Jeanne ROMERO, Marc MEUNIER, Didier GUERRY, Olivier STOJANOVIC.

Excusés : /

Absents : Angélique METIVET, Emmanuelle BOUYER.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire : David MARTEL

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Décisions Modificatives de lignes Budgétaires**

a) Charges de personnels et frais assimilés

Eric NICOLI présente la modification à apporter au budget. Cela concerne :

La Section fonctionnement dépenses

Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés - **l'Article 6451** : Cotisation à l'URSSAF.

Ce chapitre est impacté par la masse salariale. Nous avons prévu une marge lors du budget prévisionnel mais plusieurs événements ont fait que ce chapitre 012 présente actuellement **un solde débiteur de 2039,84 euros** sur les 173940,00 euros au BP, 175979,84 euros ont été engagés. Pour remettre à l'équilibre ce chapitre il est proposé de l'augmenter d'un montant de 3000 euros.

Cette somme sera prise sur :

Chapitre 011 Charges à caractère général :

- **Article 61521** Terrains, pour un montant de **2000 euros** (BP 3500 – engagé 849,60) la ligne sera ramenée au montant de 1500 euros.
- **Article 615228** Entretien et réparation autres bâtiments pour un montant **de 1000 euros** (BP 2000 – engagé 0,00) la ligne sera ramenée au montant de 1000 euros.

Pour revenir sur les faits qui incombent à ce dépassement :

- Le remplacement de Florence HAREL par Lucille FORESTIER durant tout le mois de Septembre suite à un arrêt maladie ➔ non prévu.
- Le contrat de Lucille FORESTIER par rapport à l'ajout de la 4^{ème} classe et la charge de travail associée via un contrat aidé ➔ prévu mais les pourcentages de prise en charge ont dû être ajustés.

- Le remplacement de Marilyne CHAMPEAUX par Samantha PEREIRA sur la durée du 2^{ème} confinement suite à un arrêt de travail préventif dû à la COVID-19 délivré par le médecin du travail → non prévu.

Aleksandar CENIC demande dans le cas du contrat aidé de Lucile FORESTIER, comment se passe la prise en charge par l'état.

Eric NICOLI lui répond que c'est le même principe, la mairie « avance » les salaires puis est remboursé de la même façon que l'assurance dans la section Recettes de Fonctionnement.

Jeanne ROMERO demande combien a couté la pandémie de COVID-19 à la mairie. Le maire s'engage à lui apporter une réponse.

Éric NICOLI précise que chaque visite médicale effectuée par le médecin du travail coûte 100 euros à la commune par agent.

Il est procédé au vote à main levée pour la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés Article 6451 +3000	<i>Pas de modifications, c'est uniquement un ajustement aux dépenses. Le budget reste équilibré car 0 de différence.</i>
Chapitre 011 – Charges à caractère général Article 61521 -2000 Article 615228 -1000	

Pour : 13 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire sur ce sujet

b) Autres charges de gestion courante

Eric NICOLI présente la modification à apporter au budget. Cela concerne :

la Section fonctionnement dépenses :

Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante -**Article 6558** : Autres contributions obligatoires.

La cotisation au SDE 18 a été plus importante (3600€ cette année) que prévue c'est pour cela que le chapitre 065 présente un solde débiteur de 514,24 sur les 29760 euros au BP, 30274,24 euros ont été engagés. Pour remettre à l'équilibre ce chapitre il est proposé **de l'augmenter d'un montant de 1000 euros.**

Cette somme sera prise du :

Chapitre 011 : Charges à caractère général - **Article 61524** : Bois et forêts pour un montant de 1000 euros (BP 1500 euros – engagé 0,00 euros) la ligne sera ramenée au montant **de 500 euros.**

Jeanne ROMERO indique que deux types de cotisations et donc de forfait de prestations sont possibles au SDE 18.

Il est procédé au vote à main levée pour la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante Article 6558 +1000	<i>Pas de modifications, c'est uniquement un ajustement aux dépenses. Le budget reste équilibré car 0 de différence.</i>
Chapitre 011 – Charges à caractère général Article 61524 -1000	

Pour : 13 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire sur ce sujet.

➤ **Questions diverses**

L'ordre du jour a été parcouru dans son intégralité.

- Le maire indique avoir rencontré M. et Mme LESCH avec leur géomètre concernant la mise en place du projet de construction de maison individuelle.
Le maire a obtenu la rétrocession d'une bande de terrain au profit de la commune. Cette même bande de terrain sera aménagée avec un chemin piétonnier. M. et Mme LESCH ayant donné leur accord pour réaliser gratuitement cet aménagement. Il pourrait également y avoir de la végétation de planté avec éventuellement le concours de l'opération « Plantons le décor ».
- Sur le même sujet le maire indique avoir rencontré le Conseil Départemental concernant l'aménagement de la Grande Rue. Les indices de vitesses vont pouvoir être uniformisés pour être établis à 50km/h sur toute la Grande Rue. Le panneau d'entrée du village sera également déplacé au bout de la Grande Rue. Cela devrait intervenir durant la 2^{ème} moitié du mois de Janvier
- Le Conseil Départemental devrait effectuer un entretien et une remise à niveau des accotements sur la portion qui est de leur responsabilité avant qu'elle bascule dans le giron de la commune.
- Concernant les poubelles sur les Brissets, le maire a rendez-vous le lundi 21 Décembre avec SUEZ et Bourges PLUS pour conclure sur le passage d'un camion poubelle ainsi que la mise en place des poubelles individuelles. Cela devrait être établi début Février.
- Olivier NICOLAS révèle que suite à une commission à laquelle il a assisté à Bourges PLUS, la taxe des ordures ménagères devrait fortement augmenter durant les prochaines années.
- Olivier NICOLAS signale qu'il existe une police des déchets à Bourges. Jeanne ROMERO lui indique qu'elle avait fait la demande pour que cette même police puisse intervenir en dehors de Bourges mais cela n'avait donné aucune suite.
- Olivier NICOLAS poursuit pour informer le conseil que des systèmes de camera mobile existent et qu'il a fait la demande pour savoir s'il était possible d'en avoir en prêt sur la commune. De plus Bourges PLUS cherche un nouvel emplacement pour une déchèterie.
- Jeanne ROMERO informe le conseil municipal qu'une nouvelle lettre trimestrielle devrait paraître courant Janvier. Elle demande aux membres du conseil de lui partager des informations sur la vie de la commune.
- Paul RITZO DAOUT demande ce qu'il en est de la vente du domaine de Lazenay. Le maire lui répond qu'il s'engage à avoir une réponse pour le conseil municipal du 8 Janvier 2021 à ce sujet.
- Paul RITZO DAOUT présente une idée d'organiser un marché mensuel. Il pourrait avoir lieu le premier dimanche de chaque mois. Plusieurs membres du conseil dont Olivier STOJANOVIC et le maire lui précisent que la mise en place n'est pas triviale sur les points suivants : réglementation, prix du mètres linéaire, besoin en électricité avec mise à disposition d'une borne, souscription d'une assurance, mise en place des contrôles le jour du marché.

À 18h58, la séance est levée.

